Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 43 (1935)

Heft: 4

Artikel: La Révolution vaudoise de 1845 vue par le Registre du Conseil de Genève

Autor: Dolt, Gustave

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-33422

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cette inscription, ainsi que les armoiries, actuellement visibles à la clef de voûte et qui l'étaient déjà en 1719 attestent d'une façon indiscutable les droits exclusifs de propriété de la famille Cornilliat sur la chapelle de Sainte-Catherine.

Ainsi donc, il est de toute évidence que jamais, à quelle époque que ce soit, les Falconnet n'ont possédé de chapelle, ni droit de sépulture dans l'église de Saint-Martin à Vevey.

F.-Raoul CAMPICHE, archiviste.

La Révolution vaudoise de 1845
vue par le Registre du Conseil de Genève.

Nous n'avons pas l'intention de faire un long exposé sur cette Révolution, mais de donner quelques extraits inédits du Registre du Conseil d'Etat de Genève [1] concernant la dite Révolution.

Pour comprendre comment éclata, en février 1845, la Révolution vaudoise, il faut remonter à l'affaire des couvents d'Argovie [2], bien connue, qui provoqua une tension religieuse assez forte ; à cette question s'ajoute celle de l'expulsion de l'ordre des Jésuites de Suisse. C'était en 1839 que Josef *Leu* [3] appela les Jésuites à Lucerne. La suppression proposée à la Diète par Augustin *Keller* [4], le 19 août 1844, fut repoussée.

Le 26 janvier 1845, on demanda l'expulsion des Jésuites à l'assemblée d'Unterstrass [5].

Qu'en était-il du Canton de Vaud ? Deux opinions se firent jour : celle du Grand Conseil : inviter Lucerne à

faire un sacrifice [6] à la cause de la paix dans la Confédération ; celle du peuple vaudois qui avait pétitionné en masse pour qu'on donnât aux députés à la Diète [7] qui allait s'ouvrir sous peu, des instructions plus énergiques.

C'est alors que les citoyens prirent les armes, le 14 février 1845, et marchèrent sur le château [8]. Le Conseil d'Etat fut obligé de se retirer et de céder la place à un gouvernement provisoire dont le président fut Henri *Druey* [9], homme politique ambitieux et énergique.

Cette transformation provoqua la Constitution du 10 août 1845 et un peu plus tard, en 1846, la naissance de l'« Eglise libre », indépendante de l'Etat [10]. C'était le triomphe des idées radicales opposées aux idées conservatrices. C'était surtout en petit l'aurore de la Révolution de 1848, qui amena de si grands changements. Voilà donc, brièvement résumés, les événements qui se passèrent au commencement de l'année 1845.

Et maintenant, quelques mots sur la manière dont se présente le Registre du Conseil. C'est un épais in-folio relié en veau ; il y a deux volumes par an, un pour chaque semestre. L'écriture est commerciale, très lisible, très nette. La marge porte une courte indication sur la matière traitée et la date du jour est répétée au haut de chaque page. Les feuillets sont numérotés. A la fin du volume il y a le répertoire des matières traitées.

TEXTE

[En marge : Instructions pour la Diète. Vaud.]

« Le 14 février 1845.

« Monsieur le Premier Syndic [11] informe le Conseil [12]
» que le Grand Conseil, après une délibération qui a duré
» deux séances, a adopté hier, à une très grande majorité

» le projet d'instruction pour la Diète extraordinaire [13]
» proposé par le Conseil d'Etat avec quelques modifica-
» tions, introduites par la Commission. »

« Que cette votation n'a été suivie d'aucuns troubles ;
» mais que l'on a appris ce matin, qu'à la suite de la déci-
» sion du Grand Conseil du Canton de Vaud, sur les ins-
» tructions de la Diète il y avait eu des rassemblements
» assez nombreux, que des signaux avaient été allumés
» en divers endroits, que le Conseil d'Etat [14] était resté
» en permanence et que des troupes avaient été deman-
» dées ; qu'il y [15] régnait une grande agitation. »

« Dans ces circonstances le Collège des syndics pro-
» pose au Conseil [16] d'ordonner la mise de piquet immé-
» diate du premier bataillon de contingent commandé par
» Mr. *Constantin* [17]. »

« D[ont] o[piné] : Ce préavis est adopté. »

A 5 heures du soir.

[En marge : affaires du Canton de Vaud.]

« Monsieur le Premier Syndic donne connaissance des
» nouvelles que l'on vient de recevoir de Lausanne [18]. Le
» Conseii d'Etat [19] a adressé ce matin une proclamation
» à ses concitoyens et a en même temps ordonné que
» toutes les troupes d'élite et de réserve seraient mises
» de piquet ; que le bataillon d'élite du troisième arron-
» dissement serait mis de suite sur pied en autorisant
» le Département Militaire à faire arriver à Lausanne
» d'autres troupes d'élite. »

« Que l'on avait battu deux fois la générale, à Lau-
» sanne, dans la nuit, et que jusqu'au départ du messager
» à 10 heures il n'était arrivé que peu de troupes. »

[En marge : Mesures militaires.]

« Le Conseil [20], sur la proposition du Collège des Syn-
» dics : arrête 1° d'appeler de suite à la caserne vingt
» hommes de la compagnie de chasseurs à cheval pour
» faire au besoin le service d'estafette ; 2° de prendre
» toutes les mesures pour pouvoir convoquer ce soir
» même, et appeler immédiatement à la caserne le 1er ba-
» taillon de contingent dont la mise de piquet a été or-
» donnée ce matin ; sursoyant de donner l'ordre jusqu'à
» ce soir. »

A 8 heures du soir.

[En marge : affaires du Canton de Vaud.]

« Monsieur le Premier Syndic communique les nou-
» velles de Lausanne de ce matin parvenues par la dili-
» gence de ce soir, soit par des voyageurs, soit par des
» lettres. Il était arrivé un certain nombre de troupes,
» les unes se rendaient au Casino, où était réuni le Comité
» des radicaux, d'autres au château ou à la maison de
» ville où étaient les autorités. L'arsenal de Morges était
» gardé par les ordres de la Municipalité. A 1 heure ½
» le Conseil d'Etat [21] avait arrêté de convoquer le Grand
» Conseil, pour demain à onze heures du matin, et de
» licencier toutes les troupes mises sur pied ; sur toute la
» route jusqu'à Nyon, l'on avait rencontré une foule con-
» sidérable de gens, se rendant à Lausanne. »

« Le Conseil [22], sur la proposition du Collège des Syn-
» dics arrête : [de mettre sur pied le 1er bataillon et de
» piquet le 2me bataillon de contingent.] »

[Le Conseil approuve les termes d'une proclamation, affichée le 15 février au matin et adressée aux Genevois dans laquelle il est dit que vu les événements graves survenus dans un canton voisin il a « le devoir d'appeler sous

les armes une partie de la milice nationale ». Ensuite cette proclamation constate le bon ordre qui n'a cessé de régner dans le canton ; puis le Conseil compte sur le bon esprit de la population pour aider le gouvernement dans sa tâche.]

A 1 heure ½ après minuit.

« Le Conseil reçoit par exprès de Lausanne la nouvelle » que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud se serait vu » forcé de résigner ses fonctions, à la suite de rassem- » blemens venus de diverses parties du Canton, et le nom- » bre pouvait être évalué à environ 10 000 hommes, et » qu'un Gouvernement provisoire avait été établi. »

« Le Conseil [d'Etat de Genève] arrête de commander pour 7 heures du matin deux compagnies de grenadiers. »

(signé) Le Fort sec[rétaire] d'Etat. (signé) De Combes P[remier] S[yndic].

Dans la séance du samedi 15 février 1845, à 8 heures du matin, le Conseil d'Etat maintient ses décisions concernant les troupes et procède à la nomination « de Mr le » Lieutenant-colonel *Cougnard-Voumard* [23] comme com- » mandant du quartier au bastion de Hollande. »

Dans la soirée, le Conseil d'Etat décide la levée du régiment de *Chateauvieux* [24].

Ce même 15 février voici quelles étaient les nouvelles reçues de Lausanne :

« Les nouvelles reçues de Lausanne apprennent qu'en- » viron 15 000 hommes des différentes parties du Canton » s'y trouvaient réunis ; que deux assemblées populaires » avaient eu lieu et qu'elles avaient dissous le Grand » Conseil, et adopté diverses mesures. »

« Quelques membres du Conseil [25] passent encore la » nuit dans l'hôtel de ville. »

« Le 16 février 1845.

[En marge : Vaud. Gouvernement provisoire.]

« Circulaire en date du 15 de ce mois du Gouvernement » provisoire du Canton de Vaud (signée par MM. *Druey,* » Président, et *Blanchenay* [26], anciens conseillers d'Etat, » vice-Président), lequel informe tous les Cantons de la » révolution qui vient de s'accomplir à la suite de laquelle » le Conseil d'Etat a donné sa démission, le Grand Con- » seil a été déclaré dissous; et un Gouvernement de 9 mem- » bres [27] a été institué pour diriger les affaires publiques. » jusqu'à ce que les assemblées populaires ayant élu un » nouveau Grand Conseil et la nomination d'un Conseil » d'Etat. Il transmet les résolutions prises le 14, dans » l'Assemblée populaire réunie à Montbenon et la procla- » mation adressée le dit jour au peuple vaudois. »

Gustave DOLT.

NOTES

[1] Registre du Conseil d'Etat, 1845, vol. I, pages 206 et suivantes (Archives de l'Etat de Genève, R. C. 375).

[2] Il s'agissait du rétablissement des couvents dans le canton d'Argovie pour satisfaire aux exigences de l'art. 12 du Pacte fédéral qui garantissait l'existence des couvents.

[3] Josef *Leu*, né le 1er juillet 1800, mort le 20 juillet 1845 (Canton de Lucerne).

[4] Augustin *Keller,* né le 10 novembre 1805, mort le 8 janvier 1883; prit l'initiative de la suppression des couvents dans son canton (Argovie).

[5] Unterstrass, paroisse et quartier de la ville de Zurich, à l'extrémité nord de la ville (actuellement).

[6] C'est-à-dire renoncer à inviter les Jésuites à s'établir sur son territoire.

[7] Diète fédérale extraordinaire convoquée pour le 24 février 1845, dont les délibérations durèrent du 24 février au 20 mars sous la présidence d'Henri *Mousson.* A la séance inaugurale de la Diète on vérifiait les lettres de créances remises par les gouvernements cantonaux à leurs envoyés. Toutes furent déclarées régulières, sauf celle

du canton de Vaud, non dans la forme mais parce que les instructions données n'émanaient pas d'une autorité constitutionnelle légalement reconnue : le gouvernement provisoire.

[8] Le château de Lausanne.

[9] Henry *Druey,* né le 12 avril 1799, mort le 29 mars 1855, fut avec Delarageaz et Eytel l'âme du mouvement populaire qui, le 14 février 1845, renversa le gouvernement et le régime libéral. Druey a laissé un récit de cette journée sous le titre : *Le quatorze février ou simple récit de la Révolution du canton de Vaud.* Sur Druey, voir : Ernest Dériaz, *Un homme d'Etat vaudois : Henri Druey.*

[10] Elle fut fondée le 12 mars 1847.

[11] Le syndic A. P. *De Combes* (1803-1877), Premier Syndic en 1844. (Voir *Rec. Gén. suisse,* II, 162.)

[12] Conseil d'Etat de Genève.

[13] Ouverte le 24 février 1845.

[14] Conseil d'Etat du canton de Vaud.

[15] A Lausanne.

[16] Conseil d'Etat de Genève.

[17] Jean-Louis *Constantin,* commandant du bataillon nº 1 de contingent. Nous manquons de renseignements.

[18] On recevait les nouvelles par exprès à cheval.

[19] Conseil d'Etat du canton de Vaud.

[20] Conseil d'Etat du canton de Genève.

[21] Conseil d'Etat du canton de Vaud.

[22] Conseil d'Etat du canton de Genève.

[23] *Cougnard-Voumard* (1793-1857), lieutenant-colonel, inspecteur des milices en 1843. *(D. H. B.,* II, 593.)

[24] Régiment de Chateauvieux commandé par Théodore Lullin de Chateauvieux (1799-1850) en 1845, lieutenant-colonel commandant le bataillon nº 1 de second district. (Annuaire 1845, p. 95.)

[25] Conseil d'Etat du canton de Genève.

[26] Louis *Blanchenay* (1800-1881), conseiller du canton de Vaud (1833-1861). (*D. H. B.*, II, 198.)

[27] Gouvernement provisoire composé de 9 membres dont les noms suivent : 1. Henri *Druey* ; 2. Louis *Blanchenay* ; 3. Jules *Muret-Tallichet ;* 4. Henri *Fischer ;* 5. Jean *Schopfer ;* 6. Rod. *Mercier* ; 7. Ch. *Veillon* ; 8. Jaques *Véret* ; 9. Louis *Bourgeois.* Le 15 février 1845 MM. *Muret* et *Schopfer* furent remplacés par MM. François Briatte et Jules Vulliet. (Eug. Mottaz : *Dictionnaire historique du canton de Vaud,* t. I, p. 494.)